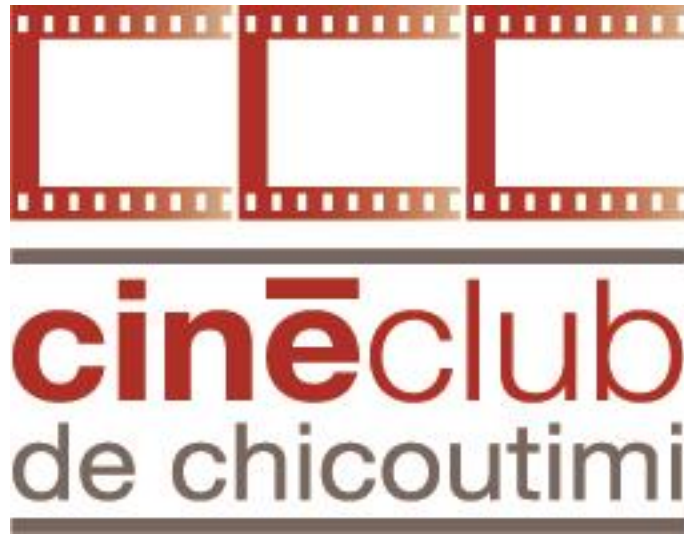


**Mémoire présenté par le**



**rédigé par Richard Boivin**

Membre bénévole du comité de sélection des films, présentateur, relations avec les médias

**dans le cadre de la consultation publique sur**

**le renouvellement de la  
Politique culturelle du Québec**

**1<sup>er</sup> juin 2016**

## Table des matières

Résumé du mémoire.....	3
Description de l'organisme.....	4
Principaux problèmes liés à l'accessibilité des films.....	7
Dans un monde idéal... ..	10

## Résumé du mémoire

Le Ciné-club de Chicoutimi diffuse du cinéma d'auteur d'ici et d'ailleurs depuis 1978, bientôt 40 ans.

Les projections ont lieu les lundis à 17h et à 19h30 dans la salle attenante au Cégep de Chicoutimi, le Théâtre Banque Nationale.

Les moyennes de fréquentation se chiffrent à près de 350 spectateurs par soirée. La majorité d'entre eux (68%), souvent fidèles depuis des années, voire des décennies, se procurent la carte d'abonnement qui leur permet d'assister aux 13 représentations par session.

Le Ciné-club rencontre plusieurs problèmes qui entravent le travail de diffusion de films récents et attendus du public. Ces problèmes concernent :

- **la distribution** : le nombre de distributeurs a diminué, ceux qui restent sont de grandes entreprises pour lesquelles les salles parallèles ne sont qu'une partie négligeable de leur chiffre d'affaires. Ils se permettent parfois des règles qui nuisent à l'accessibilité des films dans les régions.
- **la diminution de l'écart temporel** entre la sortie des films en salle et la disponibilité au public à la télé payante, en streaming ou en DVD.
- **la concurrence** : un multiplexe commercial de 8 salles, le cinéma Odyssée, exploité par Ciné-Entreprise dans l'arrondissement de Chicoutimi, a commencé à faire concurrence au ciné-club en créant, il y a 5 ou 6 ans, une programmation ciné-répertoire, diffusée le lundi soir à 19h15, presque en même temps que notre deuxième projection. Ciné-Entreprise exige des distributeurs une priorité dans l'attribution des films, sous peine de bris des liens d'affaires.

Nous souhaiterions que des règles soient édictées afin que ces irritants disparaissent et que les cinéphiles de la région aient accès au plus grand nombre possible de films d'auteur, et ce, rapidement.

# Description de l'organisme

## **Le Ciné-club de Chicoutimi : 38 ans au service du cinéma d'auteur**

Le Ciné-club de Chicoutimi a été fondé en 1978 par des cinéphiles passionnés issus de trois entités distinctes : le Service aux étudiants du Cégep de Chicoutimi, le Service aux étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi et la coopérative de diffusion de spectacles de l'auditorium Dufour (devenue par après Théâtre du Saguenay, dissout en 2010), la salle de l'auditorium étant attenante au Cégep de Chicoutimi.

Le but était d'offrir une programmation de films d'auteur à coût modique à la clientèle étudiante et à la population générale. La ville de Chicoutimi comptait alors quatre cinémas : le Cartier et l'Impérial étaient sur le point de cesser leurs activités ; le vieux Capitole, toujours actif, et le cinéma de Place du Royaume, avec ses trois salles, contribuaient à la diffusion de films d'intérêt mais ne suffisaient pas à projeter tout ce qui était intéressant. Le Ciné-club de Chicoutimi arrivait à pallier cette offre en complétant avec les films laissés pour compte.

## **Description de l'entreprise**

Depuis sa création, le Ciné-club diffuse 26 films par année, 13 à chaque session. Les films programmés proviennent de partout sur la planète avec un souci particulier pour la diffusion du cinéma québécois et européen.

La majorité (68%) des cinéphiles qui le fréquentent le font en se procurant une carte de membre accessible au tarif actuel par session de 48\$ pour adulte, 28\$ pour étudiant.

La moyenne de fréquentation est présentement de 345 personnes par semaine. Les films sont projetés deux fois le lundi soir, à 17h et à 19h30, dans la même salle, rénovée en 2013, rebaptisée Théâtre Banque Nationale.

Le Ciné-club tient à nourrir la réflexion chez les cinéphiles en perpétuant la tradition de ce type de diffusion en mettant à leur disposition des articles sur le

film et le réalisateur et en maintenant la présentation du film par un animateur avant chaque représentation.

Le Ciné-club de Chicoutimi est membre de l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) depuis la fondation de l'organisme et utilise son service de programmation Réseau Plus. De plus, Richard Boivin, l'un des responsables du ciné-club, siège au conseil d'administration de l'ACPQ à titre de vice-président. Il y siège depuis près de 20 ans.

### **Fonctionnement actuel**

Le Ciné-club de Chicoutimi a toujours fonctionné avec la participation des services aux étudiants du cégep et de l'Université. Les responsables sont issus de ces services, les divers aspects de son fonctionnement sont assurés par les employés et par des bénévoles : comptabilité, secrétariat, publicité, programmation, relations de presse, etc.

Depuis septembre 2014, le partage des tâches et des revenus entre les deux institutions, au départ partagé à 50 / 50, a été revu, le Service aux étudiants du cégep ayant pris plus de responsabilités que celui de l'Université.

Le Ciné-club de Chicoutimi songe à s'incorporer dans l'année qui vient. Jusqu'à maintenant, il n'était pas essentiel de l'être mais les changements dans le Programme d'aide à la promotion et à la diffusion de la SODEC en ce qui concerne la diffusion complémentaire vont l'obliger à le faire.

La rénovation de la salle au cours des années 2011-2012 a permis l'occasion de renouveler les équipements de projection et de prendre le virage numérique par l'installation d'un projecteur DCP, et ce, avant même la mise sur pied du programme de renouvellement des équipements des diffuseurs mis sur pied par le MCC dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec, ce en quoi les organisateurs sont véritablement reconnaissants envers le Ministère. Cependant, Diffusion Saguenay, le diffuseur de spectacle à la fois locataire et maître d'œuvre de la rénovation en 2013, n'a pas cru bon de prévoir une régie insonorisée et pour isoler le projecteur, ce qui fait que l'on entend le ventilateur de l'appareil lors de la projection de film. Nous devons poursuivre les démarches afin d'améliorer les conditions de projection de concert avec d'autres organismes utilisateurs comme le festival Regard.

Depuis les rénovations, il est plus difficile de dégager des profits pour notre organisme. En effet, avant les rénovations, le Cégep de Chicoutimi pouvait disposer de la salle d'une façon beaucoup plus libre. Depuis, les conditions se sont nettement restreintes. Le locataire a négocié des droits qui ont des conséquences sur nos revenus. Il est maintenant obligatoire d'engager du personnel de salle – deux ouvriers et un responsable de salle- alors qu'avant, nous pouvions utiliser des bénévoles pour faire le travail. Comme les droits de diffusion des films ont beaucoup augmenté, il est devenu presque impossible dégager des profits. Et que faisait donc un ciné-club avec les surplus qu'il générait ? Il se permettait de diffuser des films d'auteur étrangers plus pointus, souvent en version sous-titrée, et il améliorait les conditions de projection en entretenant ou en rajeunissant les équipements, principalement.

Ce sont là quelques problèmes liés aux nouvelles conditions à l'interne. Mais il y a également des problèmes tributaires de facteurs externes qui rendent notre mandat un peu plus compliqué.

# Principaux problèmes

## liés à l'accessibilité des films

L'une des promesses que la diffusion en numérique n'a pas tenu est bien celle de l'accessibilité aux films. En fait, la diffusion des films est rendu de plus en plus difficile par les nouveaux enjeux de la distribution des films au Québec.

- **Diminution du nombre de distributeurs**

À l'époque, de nombreux petits distributeurs nourrissaient le marché cinématographique et cette multiplicité assurait une diversité dans l'accessibilité des films étrangers et locaux. Depuis les dernières années, nombres de ces petits distributeurs sont disparus au profit de boîtes de distribution plus importantes comme Séville (eOne), Métropole (Mongrel), TVA films, etc. Ces grosses boîtes considèrent les salles parallèles comme du menu fretin, d'un point de vue commercial. L'accès aux films d'auteur en région ne semble pas être une priorité, même lorsqu'il s'agit de films québécois. Il nous a été impossible à plusieurs reprises de nous voir refuser la diffusion de films très attendus par nos membres, comme *Tu dors, Nicole* (2014) de Stéphane Lafleur, *Chorus* (2015) de François Delisle ou *Félix & Meira* (2015) de Maxime Giroux, par exemple.

- **Diminution de l'écart temporel entre grand et petit écran**

Une règle non écrite donnait il n'y a pas si longtemps un délai raisonnable de 6 mois entre la parution d'un film sur grand écran et sa sortie sur support VHS ou DVD. L'apparition du numérique, les télépayantes et les sites de diffusion comme NETFLIX contribuent à diminuer la période qui séparait le grand et le petit écran qui se réduit parfois à quelques semaines, surtout avec l'arrivée d'équipements grand format installés dorénavant dans nos salons.

- **Lobby important des cinémas commerciaux**

Les relations avec les propriétaires de salles commerciales et les distributeurs sont devenues plus complexes avec le temps. Comprenant que le marché du film d'auteur pouvait peut-être les intéresser, les salles commerciales se permettent de jouer du coude avec les grands et petits distributeurs en les forçant à leur donner priorité pour tous les films de leur catalogue, au détriment des salles parallèles. La toute récente Corporation des salles de cinéma du Québec ou la plus ancienne APCQ (Association des propriétaires de cinémas du Québec) assurent un lobby important auprès des organismes subventionnaires.

- **Concurrence commerciale**

Le Ciné-club de Chicoutimi travaille depuis près de 40 ans à diffuser du cinéma laissé pour compte par la salle commerciale de la ville. Géré depuis une vingtaine d'années par le groupe Ciné-Entreprise, le cinéma Odysée a commencé depuis à peu près sept ans la diffusion d'un volet Ciné-Répertoire qu'il diffuse le lundi à 13h et à 19h15. La deuxième représentation est plus ou moins en même temps que celle du Ciné-club de Chicoutimi, à 15 minutes près. Au début, les projections avaient lieu les jeudis soirs, puis les dimanches en fin d'après-midi. Elles ont été déplacées les lundis depuis trois ans.

Le programme du Ciné-club paraît généralement deux ou trois semaines avant celui du Ciné-Répertoire qui profite parfois de cette information pour prendre des décisions qui ne sont pas nécessairement à notre avantage. Ainsi il n'est pas rare de constater que le programme du Ciné-Répertoire diffuse quelques-uns des mêmes films quelques semaines avant nos dates. Pour ajouter à l'impasse, l'Odysée programme d'autres films que nous aurions voulu programmer auprès des distributeurs et les passent quelques jours avant leur sortie en DVD, ce qui les rend moins intéressant pour nous.

Il est déjà arrivé à plusieurs occasions que le cinéma Odysée force un distributeur à retirer un film de notre programmation. Récemment, alors que la projection était prévue pour le mois de mars 2015, nous avons dû retirer le film *L'Homme qu'on aimait trop* d'André Téchiné que le cinéma Odysée avait programmé deux semaines plus tard. Pourtant, ce n'était pas une surprise : notre dépliant était paru début janvier, le programmeur de Ciné-Entreprise devait avoir été mis au



courant par le distributeur à ce moment. Le cinéma Odyssée a pourtant attendu deux semaines avant notre projection pour faire valoir ses «droits de priorités».

Des menaces avaient également été faites auparavant de retirer deux films de la programmation à l'automne 2010, *Gainsbourg (vie héroïque)* de Joann Sfar et *Le Concert* de Radu Mihaileanu. L'ACPQ avait fait entendre raison au distributeur qu'il avait l'obligation d'honorer une entente conclue au moment de la programmation du film. Nous avons alors pu procéder à la projection des deux films, les deux premiers de la saison.

Depuis, les actions de Cinéma Odyssée sont moins agressives mais il n'en reste pas moins qu'on sent qu'elles continuent de jouer sur le même terrain.

L'an dernier, des cinéphiles de la région, qui fréquentent le Ciné-club de Chicoutimi ou celui de Jonquière, ont fait circuler une pétition qui a recueilli près de 350 signatures. La demande que la pétition adressait aux gestionnaires du cinéma commercial était de déplacer le jour de projection de son ciné-répertoire. En effet, les projections du lundi sont assez récentes, elles remontent à 4 ou 5 ans. Avant, elles ont déjà eu lieu le dimanche en fin d'après-midi, ou encore le jeudi soir. La réponse envoyée par les patrons de Ciné-Entreprise : le ciné-répertoire a toujours eu lieu le lundi soir (?!?!?) et cela ne peut se faire autrement. Même si dans leur argumentaire, les initiateurs de la pétition ont fait valoir qu'un changement de projection un autre jour ne pouvait être que bénéfique puisque les cinéphiles n'auraient pas de choix à faire et pourraient à la fois fréquenter le ciné-répertoire ET leur ciné-club, ce qui se traduirait par une augmentation de fréquentation pour eux. Résultat : fin de non-recevoir. Nous sommes dans un marché libre.

Ces faits relevés semblent démontrer que Ciné-Entreprise joue du coude, multiplie les crocs-en-jambe pour nuire aux salles parallèles de façon délibérée.

Pour contrer la majorité de ces problèmes, le Ciné-club de Chicoutimi tentera une nouvelle façon de fonctionner dès la session d'automne 2016 : nous n'allons programmer que les 6 ou 7 premiers films dès la mi-août (début des projections le 12 septembre), puis nous allons programmer la deuxième partie de la session fin septembre pour la divulguer vers le mois d'octobre à notre clientèle. Nous pensons avoir ainsi la possibilité de programmer des films sortis pour la rentrée (que les distributeurs accepteront, espérons-le, de libérer pour nous !) sans pour autant être déjà lancés dans l'espace public, soit à la télé payante, en streaming ou en copie DVD.

## Dans un monde idéal...

La concurrence avec le cinéma commercial prend plus une tournure de complémentarité de l'offre afin que les cinéphiles aient plus de possibilités de voir plus de films intéressants.

Cela implique :

- que les projections des ciné-clubs et du cinéma commercial n'aient pas lieu en même temps.
- que les distributeurs se sentent libres de faire affaire avec les diffuseurs, tant commerciaux que parallèles, pour que l'offre soit diversifiée et accessible.
- que les distributeurs acceptent de programmer leurs films à une date ultérieure même s'ils n'ont pas encore pris l'affiche.
- que les films soient accessibles rapidement, surtout les films québécois qui peinent à rencontrer leur public.
- que la sortie des films en DVD, sur les réseaux de diffusion continue, les télévisions payantes respecte un délai raisonnable d'au moins quatre à six mois.
- que l'offre des salles commerciales et parallèles permette aux cinéphiles de la région de voir plus de films, au bout du compte. Comment se fait-il que des films comme *Spotlight* de Tom McCarthy, *Demolition* de Jean-Marc Vallée ou *Le Homard* de Yorgos Lanthimos n'aient été diffusés sur aucun grand écran dans notre secteur ? Pour les voir, les cinéphiles ont dû se déplacer vers Québec, sinon vers Montréal.

Bref, que les décisions qui sont prises, les politiques qui sont votées, les négociations qui interviennent entre les parties commerciales et parallèles profitent avant tout aux cinéphiles plutôt qu'à des impératifs commerciaux.

Le cinéma, bien sûr, c'est une industrie. Mais c'est avant tout de l'art, l'un des plus démocratiques.

Il ne faudrait pas qu'on l'oublie et qu'on laisse le commerce prendre le dessus... L'État et ses décideurs peuvent changer les choses et améliorer le sort des salles parallèles s'ils ont la volonté de le faire pour assurer une meilleure diffusion du cinéma québécois et des films d'auteur en les rendant plus facilement accessibles à tous les citoyens du Québec. Même à ceux des régions.